



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : Andouillé-Neuville

Autres communes :

## R500

Appellation : Château de la Magnanne

## Monument(s)

Appellation : Château de la Magnanne

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 13/01/2011

Étendue de la protection : Les façades et toitures du logis et des deux bâtiments de communs ; la cour pour son sol d'assiette ; le jardin, incluant l'hémicycle et les allées nouvellement créées, pour son sol d'assiette, son bassin central et l'ensemble de ses éléments d'architecture maçonnés ; l'avant-cour pour l'ensemble de ses murs et son sol d'assiette ; le portail d'entrée avec sa grille en fer forgé ; le potager pour l'ensemble de ses murs et son sol d'assiette ; le pont franchissant la rivière d'Andouillé, la levée reliant celui-ci au portail d'entrée et l'esplanade le précédant ; les cinq allées tracées au 18<sup>e</sup> siècle à l'exclusion, s'agissant de l'allée axiale, des parties appartenant à un agriculteur ou à la commune ; l'allée courbe et le sol d'assiette du parc agricole paysager créé au 19<sup>e</sup> siècle de part et d'autre de la rivière d'Andouillé.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.